

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 8 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 8 décembre à 18h, le Comité Syndical du PETR Pays Comminges Pyrénées, régulièrement convoqué le mercredi 2 décembre 2020 s'est réuni à distance en visioconférence via ZOOM sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI, Président.

Délégués en
exercice : 52

Délégués présents
avec voix
délibérative : 45

Quorum atteint
45

Délégués titulaires présents : 42 (avec le Président)

CC Cagire Garonne Salat (11)

Jean Claude DOUGNAC – Jean Pierre DUPRAT
René ERTLEN - Philippe GIMENEZ
Raymond JOUBE - Marie Christine LLORENS
Maryse MOURLAN - Raymond NOMDEDEU
Corinne ORTET – Brigitte SEGARD
Daniel WEISSBERG

CC Cœur et Coteaux du Comminges (19)

Magali GASTO OUSTRIC - Alain FRECHOU
Claire VOUGNY - Julien LACROIX - Philippe BRILAUD
Gilbert SIOUTAC - Céline LAURENTIES BARRERE
Laure VIGNEAUX - Jean Charles DASQUE
Alain BOUBEE - Elisabeth ROUEDE
Jean Claude DURROUX - Jean Michel LOSEGO
Jérôme ADOUE - Jean Yves DUCLOS
(Arrivée tardive, absent au moment du vote)
Jean François CAZAUX - Michel DE GAULEJAC
Emilie SUBRA – Pierre SAFORCADA
(Arrivée tardive, absent au moment du vote)

CC Pyrénées Haut-Garonnaises (11)

Alain PUENTE - Bernard PRINCE
Michel LADEVEZE - Phillipe CRAMPE - Serge HUET
Eric AZEMAR (Arrivée tardive, absent au moment du vote) - Patrick SAULNERON - Bernard DUMAIL
Jean Pierre REBONATO - Gérard BRILLET
John PALACIN

Délégués titulaires excusés :

CC Cagire Garonne Salat

Michel Claude ABADIE

Délégués suppléants présents ayant voix délibérative : 6

CC Cagire Garonne Salat (1)

Henri GOIZET

CC Cœur et Coteaux du Comminges (4)

Michel AUBERDIAC – Monique REY
Annabelle FAUVERNIER - Sébastien DAVAND

CC Pyrénées Haut-Garonnaises (1)

Serge COLLA

Délégués suppléants présents sans voix délibérative :

CC Cagire Garonne Salat

Dominique PONTICACCIA – Raoul RASPEAU
Jean Charles ROSELLO – Rose MARIE DEDIEU

Délégués suppléants excusés :

CC Cagire Garonne Salat

Claudette ARJO - Arlette BALLESTER

CC Cœur et Coteaux du Comminges

Michel DESSENS

Délibération n°2020-04-03

**Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses
d'investissement avant le vote du Budget 2021**

Vu l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, qui prévoit que « dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, que l'exécutif est en droit, du 1er janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation de l'assemblée délibérante, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en 2021, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020.

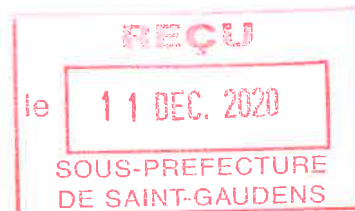
Monsieur le Président précise qu'il est nécessaire d'indiquer sur quels chapitres et montants porte l'autorisation.

La proposition faite est la suivante :

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles :	15 284 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles :	5 500 €
TOTAL	20 784 €

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,




DECIDE

Article 1

d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en 2021, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020 tel que présenté ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le président,



Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le 11 DEC. 2020
Et publication, affichage ou notification le : 11 DEC. 2020